

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le mardi 11 janvier 2022 a lieu par visioconférence la séance ordinaire de notre Conseil à 19h18 à huis clos.

Sont présentes mesdames : Andr ea Gosselin mairesse et Val erie Gagnon

Sont  galement pr esent monsieur : Richard Lefran ois, Marc-Andr e Routhier, S bastien Grondin et Ren  Breton

Est  galement pr esente Mme Sonia Tardif, directrice g n rale / greffiere - tr sori re.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la s ance extraordinaire du 6 d cembre 2021.
3. Adoption des minutes de la s ance ordinaire du 6 d cembre 2021.
4. Affaires d coulant du dernier proc s-verbal.
5. Adoption des comptes du mois.
6. R solution adoptant les d penses incompressibles.
7. Correspondance.
8. P riode de questions.
9. Rapport de la MRC
10. Rapport des conseillers.
11. Rapport du responsable des travaux publics.

ADMINISTRATION G N RALE

12. R solution fixant le tarif au kilom tre lors de d placement.
13. Adh sion   l'ADMQ 2022.
14. Adh sion 2022   Qu bec municipal.
15. Cr ation d'un fonds r serv  pour les d penses li es   la tenue d'une  lection
16. PL-49-Captation des s ances du conseil
17. Mandat au Centre d'archives de la r gion de Thetford pour la gestion documentaire.
18. R serve financi re pour la vidange des  tangs d' puration et le remplacement de certains  quipements reli s au syst me d'assainissement des eaux us es et de l'eau potable.
20. D mission au poste de secr taire-tr sori re/charg e de projet
21. Fermeture du bureau municipal au public-mesures de la sant  publique

S CURIT  PUBLIQUE

22. Engagement du directeur du service incendie, assistants et garde-feu pour 2022.
23. Embauche pompier volontaire-Caserne Saint-Pierre de Broughton
24. R solution fixant le salaire 2022 de la brigadi re.

TRANSPORT

25. Appel d'offres-& nouvelle estimation des co ts -Travaux de pavage et travaux connexes   la route 216 ouest (segment #30) ET segment #15 - programme RIRL
26. D neigement printanier de certains chemins municipaux-demande de Michel Langlois
27. Demande de prix pour deux panneaux publicitaires-nouveau parc industriel

HYGI NE DU MILIEU

28. Offre de services GROBEC- pr paration d'un devis pour la collecte et le traitement des boues des installations septiques hors p rim tre urbain.

SANT  ET BIEN- TRE

29. Rapport comité pilotage de la mise à jour de la politique familiale
30. Transport adapté 2022.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

31. Vente aux enchères – terrain résidentiel rue des Prés nord.
a) Fermeture de la période
b) Offre d’achat de monsieur Eric Martel-lot 5 437 926

LOISIRS ET CULTURE

32. Contrat entretien ménager du Centre culturel pour l’année 2022.
33. Tarifs 2022 location du Centre culturel.
34. Tarif 2022 location du Centre culturel Club La Gaieté.
35. Programme Emploi d’été Canada 2022 – date limite 25 janvier 2022
36. Demande de remboursement des frais de non-résident
37. Programme d’infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)- Octroi d’une aide financière pour le projet d’un nouvel escalier extérieur avec plate-forme élévatrice (Dossier 2021510)
38. Demande de la Ferme Champ Gauche
39. Programme des distinctions honorifiques- Médaille du lieutenant-gouverneur -date limite= 1 février 2022

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-22 Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par MME Valérie Gagnon et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Que l’ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds du 11 janvier 2022 est enregistrée et elle disponible au public sur demande.

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

02-01-22 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2021 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l’unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

03-01-22 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

04-01-22

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	29 939.94\$
Incendie :	7 408.07
Sécurité :	457.80
Voirie :	44 455.94
Hygiène du milieu :	5 973.10
Loisirs :	29 977.61
Salaires du mois :	49 468.53

TOTAL :	167 680.99\$
---------	---------------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

05-01-22

Proposé par M. Marc-André-Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La municipalité n'a reçu aucune question pour la séance en cours.

RAPPORT DE LA MRC

RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Valérie Gagnon mentionne que le spectacle de danse présenté par Madame Madison Gagnon le 18 décembre ainsi que le défilé de Noël le 19 décembre ont connus un grand succès auprès de la population. Elle mentionne également que la fête d'hiver (Edition3) prévue en février est annulée compte tenu des mesures sanitaires en vigueur.

Monsieur Richard Lefrançois fait un résumé des dossiers discutés lors de la dernière rencontre de l'Office municipal de l'habitation des Appalaches. Il y a

une préoccupation en ce qui concerne les logements vacants dans certaines municipalités.

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

La directrice générale fait le rapport des travaux publics compte tenu de l'absence du responsable à la séance du conseil.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION FIXANT LE TARIF AU KILOMÈTRE LORS DE DÉPLACEMENT

06-01-22 Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le tarif pour les déplacements soit fixé à 0.45 \$ du kilomètre à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADHÉSION AU GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS DE LA ZONE BÉCANCOUR (GROBEC)

07-01-22 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds renouvelle son adhésion à GROBEC au coût de 75 \$ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

ADHÉSION À L'ADMQ 2022

08-01-22 Proposé par MME Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds paie l'adhésion de Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière, auprès de l'ADMQ pour 2022, au coût de 894.00\$ plus les taxes pour l'adhésion et l'assurance.

ADHÉSION 2022 À QUÉBEC MUNICIPAL

09-01-22 Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adhère à Québec Municipal au coût de 206.96\$ incluant les taxes pour 2022.

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

10-01-22 En conséquence, il est proposé par M. Richard Lefrançois et
Appuyé par M. Sébastien Grondin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 10-01-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4500 \$;

11-01-22

En conséquence, il est proposé par M. Richard Lefrançois

Appuyé par M. Sébastien Grondin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4500 \$ pour l'exercice financier 2022;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *le fonds général de l'exercice*).

PL49- CAPTATION DES SÉANCES DU CONSEIL

La directrice générale informe le conseil qu'il est possible d'adopter un règlement encadrant la captation de sons et d'images lors des séances publiques afin d'éviter que celles-ci soit faites par l'assistance et nuise au déroulement des séances.

MANDAT AU CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD POUR LA GESTION DOCUMENTAIRE

12-01-22

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un mandat de 3 jours soit accordé au Centre d'archives de la région de Thetford pour le déclasserment des archives municipales au coût estimé de 700 \$, plus taxes.

RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION ET LE REMPLACEMENT DE CERTAINS

ÉQUIPEMENTS RELIÉS AU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE.

ATTENDU QUE les étangs d'épuration devront être vidangés dans les prochaines années et que les équipements nécessaires au traitement et la distribution de l'eau potable pourraient être amenés à être réparés ou changés;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de prévoir les fonds nécessaires afin de financer, en tout ou en partie, d'éventuelles dépenses en lien avec le système d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable.

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet à une municipalité, par l'article 1094.1, de créer, par résolution, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

13-01-22 EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Richard Lefrançois, et

Appuyé par M. René Breton, il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1) Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2) D'affecter une somme de 20 000 \$, prise à même l'excédent de fonctionnements non affectés, pour la transférer à l'excédent de fonctionnements affecté – traitements des boues de la station d'épuration et des équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable.

DÉMISSION AU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE /CHARGÉE DE PROJET

14-01-22 Proposé par MME Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la démission de Mme Cindy Gosselin à titre de chargée de projet et secrétaire-trésorière adjointe /chargée de projet soit acceptée en date des présentes.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC-MESURES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le bureau municipal soit fermé au public compte tenu des mesures de la santé publique à ce à compter du 10 janvier 2022.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE, ASSISTANTS ET GARDE-FEU POUR 2022

15-01-22 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à la majorité des conseillers présents que M. Roger Gosselin soit engagé à titre de directeur du service incendie et garde-feu pour l'année 2022 au salaire² de base, fixé par le conseil municipal.

QUE M. Germain Payeur soit engagé à titre d'assistant du directeur, au salaire² de base, fixé par le conseil municipal.

QUE M. Yvon Payeur soit engagé à titre d'assistant – secteur Saint-Pierre-de-Broughton - au salaire² de base, fixé par le conseil municipal.

QUE MM. Jérôme Fillion, Jean Bolduc et Dominic Boulet soient engagés à titre d'officiers au salaire² de base, fixé par le conseil municipal.

QUE MM. Éloi Mercier (aide aux pratiques) et M. Daniel Nadeau (aide au DSI) soient engagés au salaire² de base, fixé par le conseil municipal.

QUE les salaires horaires du directeur du service incendie et de ses deux assistants ainsi que des pompiers volontaires, autres que ceux déjà mentionnés, soient selon le salaire² horaire fixés par le conseil municipal.

QUE les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de leur fonction soient remboursés au taux de 0.45 \$/km.

QUE copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton pour adoption par leur conseil respectif.

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

Fait à noter : Monsieur Marc-André Routhier se retire des délibérations à ce sujet.

EMBAUCHE POMPIER VOLONTAIRE-CASERNE SAINT-PIERRE DE BROUGHTON

16-01-22 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur Ghislain Renaud soit nommé comme pompier volontaire pour le service de la caserne de Saint-Pierre de Broughton.

RÉSOLUTION FIXANT LE SALAIRE 2021 DE LA BRIGADIÈRE

17-01-22 Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Lisette Fournier soit engagée à titre de brigadière au salaire² journalier fixé par le conseil municipal.

QU'elle soit rémunérée les journées où ses services sont requis.

² Un document renferme les salaires horaires des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

TRANSPORT

APPEL D'OFFRES-& NOUVELLE ESTIMATION DES COÛTS - TRAVAUX DE PAVAGE ET TRAVAUX CONNEXES À LA ROUTE 216 OUEST ET RANG 6 OUEST (SEGMENT #15 ET SEGMENT #30) -PROGRAMME RIRL

ATTENDU QU'UN appel d'offres est nécessaire pour la réalisation des travaux de rechargement et de ponceaux sur le rang 6 ouest et des travaux de pavage sur la route 216 ouest;

ATTENDU QUE les travaux prévus par la municipalité sont indiqués dans les documents préparés par SNC-Lavalin (projet no 669727);

18-01-22 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE des soumissions soient demandées pour l'exécution des travaux selon les plans et devis préparés par SNC Lavalin ;

QUE ce projet soit réalisé en tout ou en partie conditionnellement aux disponibilités budgétaires;

QUE le devis et tous les documents de l'appel d'offres soient disponibles sur le site du SE@O;

QUE l'appel d'offres soit publié dans le Courrier Frontenac et sur le site SE@O;

QUE, comme prévu à l'article 961.2, une estimation ait été faite en regard de ces travaux.

DÉNEIGEMENT PRINTANIER DE CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX-RANG 10 OUEST ET RANG 11 NORD

19-01-22

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les rangs 11 Nord et 10 Ouest soient dégagés au début du printemps et ce, une seule fois par la Municipalité.

QUE l'inspecteur municipal détermine la date selon les conditions climatiques et les besoins des demandeurs.

QUE le déneigement du rang 10 Ouest soit confié à Normand Payeur au montant de 400 \$ et que celui du rang 11 nord soit fait par la municipalité.

DEMANDE DE PRIX POUR DEUX PANNEAUX PUBLICITAIRES-NOUVEAU PARC INDUSTRIEL

CONSIDRÉANT QUE la municipalité désire promouvoir les terrains disponibles au nouveau parc industriel;

20-01-22

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de Imprimerie Commerciale au montant de 600.00\$ plus les taxes et les frais de conception pour la fabrication de 2 panneaux en alupanel de format 6 pieds par 5 pieds.

Fait à noter : Monsieur Marc-André Routhier se retire des délibérations à ce sujet.

HYGIÈNE DU MILIEU

OFFRE DE SERVICE GROBEC POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES HORS PÉRIMÈTRE URBAIN

21-01-22

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre de services du 3 janvier 2022 de GROBEC pour la préparation d'un devis d'appel d'offres lié à la vidange systématique des fosses septiques de la municipalité pour un montant de 2842.50\$ plus les taxes applicables.

La municipalité envisage d'utiliser le programme TECQ pour couvrir les dépenses en lien avec le mandat à GROBEC ; la source de financement sera donc confirmée ultérieurement.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

RAPPORT -COMITÉ PILOTAGE DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Aucun développement dans ce dossier

TRANSPORT ADAPTÉ 2022

22-01-22

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par MME Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds participe au Transport adapté de la région de Thetford inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2022 au montant de 1731.90\$.

QUE les prévisions budgétaires 2022 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué.

QUE la ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

VENTE AUX ENCHÈRES – TERRAINS RÉSIDENTIELS RUE DES PRÉS NORD –

A) FERMETURE DE LA PÉRIODE

23-01-22

Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ordonne que la période de vente aux enchères soit fermée.

B) OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR ERIC MARTEL-LOT 5 437 926

24-01-22

ATTENDU l'appel de propositions en regard des deux (2) terrains résidentiels situés sur la rue des Prés Nord ;

ATTENDU la réception de l'offre en regard au terrain sur le lot 5 437 926 et ce, dans le délai imparti, à savoir :

Monsieur Eric Martel pour un montant offert de : 500 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par MME Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'offre énumérée ci-dessus soit acceptée.

QUE le tout soit conforme aux conditions stipulées dans l'avis public et le formulaire en regard de cet appel de propositions pour la vente desdits terrains et de la résolution # 306-12-21.

QUE la vente du terrain soit faite sans garantit légale et que les frais de notaire et/ou d'arpenteur si requis soient à la charge de l'acheteur.

QUE la mairesse et/ou la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds l'acte notarié ou tout autre document à l'égard de cette vente.

LOISIRS ET CULTURE

CONTRAT ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE CULTUREL

TARIFS 2022 LOCATION DU CENTRE CULTUREL.

25-01-22

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à la majorité des conseillers présents que le contrat d'entretien ménager du Centre culturel, accordé à Mme Nathalie Guay en 2009, soit renouvelé pour l'année 2022 ².

²Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

Fait à noter, M. René Breton se retire des délibérations sur cette décision.

TARIFS 2022 LOCATION DU CENTRE CULTUREL

26-01-22

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les tarifs 2022 pour la location du Centre culturel soient les suivants :

Amicale – réunion :	100 \$ plus les taxes
Amicale – repas et soirée :	150 \$ plus les taxes
Gymnase, Amicale et cuisine :	300 \$ plus les taxes
Local patinoire :	75\$ plus les taxes (résidents) 150\$ plus les taxes (non-résidents)
Organismes locaux :	gratuit à titre de contribution municipale

TARIF 2022 LOCATION DU CENTRE CULTUREL CLUB LA GAIÉTÉ.

27-01-22

Proposé par MME Valérie Gagnon et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant annuel de 500\$ soit chargé au Club La Gaieté pour la location du Centre culturel et ce au prorata des nombre de mois utilisé dans l'année.

PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2022 – DATE LIMITE 25 JANVIER 2022

28-01-22

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds procède à une demande auprès d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2022 pour trois emplois comme moniteur pour le camp de jour– 8 semaines.

QUE Mme Andréa Gosselin , mairesse et/ou Mme Sonia Tardif, directrice générale/greffière -trésorière, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à présenter et signer tous les documents se référant à cette demande.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENT

29-01-22

Proposée par MME Valérie Gagnon et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité rembourse les montants suivants aux demandeurs :

- 263.50 \$ à Monsieur Jean Bolduc pour les frais de non-résident encourus auprès de la municipalité d'East-Broughton pour son fils Charles.

Fait à noter : Monsieur Richard Lefrançois a quitté la séance du conseil tenue par visioconférence vers 20h15.

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'UN NOUVEL ESCALIER EXTÉRIEUR AVEC PLATE-FORME ÉLÉVATRICE (DOSSIER 2021510)

La municipalité a reçu une confirmation que l'aide financière est accordée dans le cadre du programme PRIMADA pour la réalisation du projet d'un nouvel escalier extérieur au centre culturel.

DEMANDE DE LA FERME CHAMP GAUCHE

Ce point sera discuté ultérieurement par le conseil municipal.

PROGRAMME DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES-MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR -DATE LIMITE= 1 FÉVRIER 2022

La mairesse invite les membres du conseil à soumettre des candidatures pour le programme de distinction honorifique du lieutenant -gouverneur.

DIVERS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

30-01-22

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par MME Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20h35.

Andréa Gosselin
Mairesse

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / greffière -trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / greffière -trésorière